



**DOCUMENTS REQUIRED FOR THE
APPLICATION OF A PERMIT OR CERTIFICATE
OF AUTHORIZATION BY TYPE OF WORK**

MAIN BUILDING

Construction, extension or reconstruction

For the PAC :

- ☐ The completed application form for the construction, extension or renovation of the main building ;
- ☐ Recent photographs, taken within 3 months preceding the application , showing the 4 elevations of the existing building;
- ☐ A recent certificate of location;
- ☐ Photographs and/or summary analysis of architectural styles and period of construction to evaluate the context of insertion of the sector or of the street;
- ☐ An explanatory text demonstrating the integration of the proposed interventions in the surrounding environment, based on the objectives and criteria of the SPAIP by-law (No.452);
- ☐ A proposed site plan prepared by a land surveyor, including the location of accessory constructions and existing and proposed grade levels;
- ☐ An insertion plan showing the proposed building and the two neighbouring buildings, including the first floor and ridge levels;
- ☐ A plan showing the direction of rainwater run-off;
- ☐ A landscaping plan, including the location of existing and proposed trees, as well as the species and diameters of proposed trees;
- ☐ A professionally prepared architectural plan (elevations, floor plans, roof plan);
- ☐ A full color visual perspective of the proposed building;
- ☐ Physical samples and technical data sheets of proposed materials (including fixtures, joint color and gauge of metal cladding);
- ☐ A report on the trees on the site, including :
 - a) A plan showing the location of existing trees on the site;
 - b) A description of the trees, including at least the following information: tree species, trunk diameter, tree height and physiological conditions of the tree;
 - c) A photograph of each tree or group of trees (in the latter case, the trees must be numbered to clearly associate the information contained in the report);
 - d) The impact of the project on existing trees;
 - e) Recommendations for tree conservation;
 - f) Tree protection measures during the works.
- ☐ Location and details of exterior lighting;

For the permit (if plans approved by Council):

- ☐ A report prepared and signed by a professional for the installation of the wastewater treatment system, if applicable;
- ☐ The schedule for carrying out the work;
- ☐ A report prepared and signed by a competent professional for the water sampling installation, if applicable;
- ☐ Architectural plans bearing the seal and signature of the technologist or architect;
- ☐ Details on the service connection, if applicable;
- ☐ A detailed tree protection plan;
- ☐ A traffic management plan, if applicable.
- ☐ Details of the connection to the municipal services, if applicable.

Renovation of a building

- ☐ The completed application form for the renovation of the main building;
- ☐ Recent photographs, taken within 3 months preceding the application, showing the four (4) elevations of the existing building;
- ☐ A recent certificate of location;
- ☐ An explanatory text demonstrating the integration of the proposed interventions in the surrounding environment, based on the objectives and criteria of the SPAIP by-law (No.452);
- ☐ Plans to scale of the proposed works, including elevations and proposed layout;
- ☐ Details and colors of the proposed materials;
- ☐ **For a building of interest only :** Research into the history and heritage of the building by a competent professional;

Relocation of a building

- ☐ The most recent certificate of location, showing the building to be relocated;
- ☐ Full details of the person or contractor responsible for moving the building;
- ☐ The date and time of the move and the route to be taken;
- ☐ Proof of the applicant's insurance cover for the relocation of the building;
- ☐ A draft site plan prepared by a land surveyor showing the future location of the relocated building.

Demolition of a building

- ☐ The completed application form for the demolition of the main building ;
- ☐ Recent photographs, taken within 3 months preceding the application, showing the four (4) elevations of the existing building;
- ☐ Recent photographs, taken within 3 months preceding the application, showing the interior of the existing building;
- ☐ A recent certificate of location;
- ☐ A presentation document for the application including the current occupation of the building or, if it is vacant, the date at which the building became vacant;
- ☐ Construction and work on the land on which the building that is the subject of the application is located;

- ☐ Recent photographs of the neighbouring immovables to understand the integration context;
- ☐ A description of the architectural features of the building, its period of construction, and the main changes made to the exterior appearance of the building since its construction;
- ☐ The reasons justifying demolition rather than a preservation or restoration approach;
- ☐ The reasons justifying demolition based on the evaluation criteria stated in the demolition by-law;
- ☐ A report on the condition of the building signed by a competent professional in this matter including, but not limited to, the structural quality of the building, the condition of its main components and the deterioration observed. The report must also demonstrate that the building is, as the case may be, in such condition that it cannot be reasonably rehabilitated;
- ☐ A report on the estimated cost of restoration (rehabilitation) for the purposes of preserving the building, signed by a competent professional in this matter based on the conclusions of the report on the condition of the building. To obtain a fair cost assessment, the cost of restoration must include the normal costs of such reconstruction regardless of the choice of restoration materials desired by the applicant;
- ☐ A heritage study signed by a competent professional in this matter or a person with expertise in heritage including, but not limited to, the heritage value of the building (archeological, architectural, artistic, emblematic, ethnological, historical, landscape, scientific, social urban or technological), its state of preservation, its degree of authenticity and integrity, as well as the methodology used. The signatory to the study is a person other than the one mandated to carry out the preliminary for the utilization of the vacated land;
- ☐ Details of the preliminary program for the utilization of the vacated land, including :
The projected use, a brief description of the work to be done in terms of construction (height, volume, surface area, implementation, among others), architecture (architectural scheme, main components, among others) and land development. One or more preliminary sketches must be submitted to illustrate this description;
- ☐ Demolition methods (machinery, spraying to limit dust, etc.);
- ☐ The site protective measures;
- ☐ The timeframe for completion;
- ☐ The preliminary cost estimate of the program;
- ☐ Conditions for rehousing tenants, if applicable;
- ☐ Disposal locations of the materials;

Any other document required to evaluate the authorization application based on the criteria stated in the by-law regulation demolition of immovables.

ACCESSORY BUILDING - CONSTRUCTION	
Construction, extension, reconstruction, renovation, relocation	
☐ The completed application form for the accessory building permit request ; ☐ Recent photographs, taken within 3 months preceding the application , showing the 4 elevations of the existing building; ☐ A recent certificate of location; ☐ An explanatory text demonstrating the integration of the proposed work into the surrounding environment in accordance with the objectives and criteria of the SPAIP by-law (No. 452); ☐ Plans to scale of the proposed work, including elevations, floor plan and proposed layout; ☐ Location and size of parking lot, if applicable. ☐ Calculation of accessory buildings and constructions (area of non-grass surface); ☐ Details and colours of proposed materials; ☐ Location and details of exterior lighting systems, if applicable; ☐ Location of trees and protective measures ☐ For a building of interest only: Historical and heritage research on the building produced by a competent professional;	
TREE FELLING	
☐ Completed certificate of authorization application form ☐ The most recent certificate of location; ☐ A report prepared by a forestry engineer or ISA-certified arborist explaining the reasons for the felling, including the total number of trees on the property, the location of the trees, their condition and the felling recommendation in accordance with section 7.1.2 of the zoning by-law;	
ACCESSORY CONSTRUCTIONS & LANDSCAPING	
☐ Completed certificate of authorization application form ☐ The most recent certificate of location; ☐ Calculation of accessory construction (non-grass surface area); ☐ Details and colors of proposed materials; ☐ A plan to scale of the projected project, including the elevations and proposed layout; ☐ Location and details of exterior lighting systems, if applicable ☐ Excavation levels and backfill operations ☐ Tree locations and protection measures	
ADDITIONAL DOCUMENTS FOR MECHANICAL EQUIPMENT AND FIREPLACES	
☐ Manufacturer's brochure (including decibel level, where applicable) ☐ Photo and details as well as the location on the plan of the protective wall if the decibels of the generator exceed 50 dB	
ADDITIONAL DOCUMENTS FOR POOLS AND SPAS :	
☐ Model and brochure of pool or spa equipment;	

☐ Details of safety devices (automatic door closer for a pool or locked cover for a spa) ☐ Details of the fence that closes-off the pool area (model and height of the fence)
ADDITIONAL DOCUMENTS FOR FENCES
☐ Model and brochure (technical specification sheets)
ADDITIONAL DOCUMENTS FOR A STAND-ALONE WASTEWATER TREATMENT SYSTEM
☐ A report demonstrating the installation's compliance with the provincial regulation (Q.2, r.22), prepared and signed by a competent professional, including all plans and documents required by the provincial regulation (Q.2, r. 22); ☐ Please provide the vehicles and equipment access to the site; ☐ Trees : please provide the protection measures for the existing trees, if applicable For the permit : ☐ A report signed by a professional, including an "as-built" location plan, upon completion of the work, certifying that the system complies with the provincial regulation (Q.2, r.22); ☐ Upon completion of the work, proof that the old septic tank has been emptied and filled in accordance with our regulations <u>FOR TERTIARY UV SYSTEM ONLY :</u> ☐ A copy of the mandatory annual maintenance contract. The obligation to be bound by a maintenance contract stems from section 3.3 of the Q-2, r-22 bylaw and applies specifically to certain systems, essentially certified advanced secondary and tertiary treatment systems (e.g. Bionest, Ecobox, Ecoflo, Ecophyltre and Enviro-Septic); ☐ A copy of the liability insurance from the system manufacturer, its representative or a qualified third party who is maintaining the system after a service contract in the amount of \$ 2 000 000;
Doc supplémentaire pour une installation de prélèvement d'eau et un système de géothermie
☐ Demande de certificat dûment remplie ☐ Les plans et documents, signés par un professionnel, démontrant la conformité de l'installation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2), incluant de façon non limitative : ○ Une description de l'usage auquel il est destiné, le volume d'eau (en litre) maximal pouvant être prélevé ainsi que le nombre de personnes desservies par le prélèvement d'eau à des fins de consommation humaine ; ○ Une description du type d'installation; ○ S'il s'agit d'une modification ou d'un remplacement, la date d'installation afin de confirmer s'il s'agit d'un ouvrage de captage des eaux installé avant le 15 juin 2002 ; ○ Une description, au moyen d'un plan, localisant l'installation ou le système ainsi que tous autres constructions, ouvrages ou travaux ayant un impact sur sa localisation en vertu du règlement provincial incluant un milieu naturel et les composantes du milieu hydrique (cours d'eau, rive, littoral, plaine inondable, milieu humide) ;

- Une description des travaux d'aménagement et d'entretien envisagés, les mesures d'atténuation prévues lors des travaux ainsi que les mesures de surveillance et de supervision des travaux ;
- Une description du milieu environnant et des usages ou activités pouvant affecter l'installation ou le système ;
- Une évaluation de l'élévation du terrain avant les travaux et de l'élévation du couvercle du puits après les travaux ;
- Le numéro de permis du titulaire (puisatier ou excavateur) de la Régie du bâtiment du Québec;
- Les aires de protection requises ;
- Toute autre description pour assurer la conformité de l'installation ou du système et le respect des responsabilités du puisatier, de l'excavateur, de l'installateur d'un équipement de pompage, du professionnel et le propriétaire de l'installation ou du système.
- Le cas échéant, l'étude hydrogéologique exigée à l'article 95 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2) ;
- Le rapport de forage réalisé conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2) et déposé dans le délai prescrit (maximum 30 jours après la fin des travaux) ;

Pour toute demande d'autorisation pour l'installation d'un système de géothermie avec forage à une profondeur de plus de quinze (15) mètres, l'article 5.2.14 du présent règlement s'applique.

- Une preuve d'assurance responsabilité valide jusqu'à la fin des travaux aux termes de laquelle l'entrepreneur et la Municipalité du village de Senneville sont coassurés, au montant de 2 000 000 \$ par personne par événement;
- Un plan CNE (compilation numérique eau) avec les items indiqués aux paragraphes 3 ou 4 ci-après, selon le cas.
- Dans le cas où une conduite d'eau ou d'égout de compétence d'agglomération passe sous le lot ou le lot voisin du lieu de forage /fonçage de pieux, le plan CNE exigé ci-dessus doit inclure les informations suivantes :
 - La localisation et l'identification des forages/fonçages de pieux;
 - Les distances entre le forage/fonçage de pieux et la conduite d'eau et d'égout de compétence d'agglomération.
- Dans le cas d'une construction d'une installation permanente à une profondeur de plus de quinze (15) mètres, le plan CNE exigé ci-dessus doit inclure les informations suivantes :
 - La localisation et l'identification des forages/fonçages de pieux;
 - Une mesure de distance du lieu de forage/fonçage de pieux par rapport au repère visuel;
 - Une deuxième mesure de distance du lieu de forage/fonçage de pieux par rapport à un autre repère visuel. L'axe de cette distance requise doit croiser l'axe de la distance requise au paragraphe b. ci-dessus; ils ne doivent pas être parallèles.
- Le propriétaire pourrait être exigé d'effectuer ou faire effectuer, à ses frais, des travaux de marquage et présenter une preuve de ce marquage (photo, avis écrit de l'arpenteur géomètre, etc.).

- ☐ Le propriétaire pourrait être exigé d'effectuer ou faire effectuer, à ses frais, des expertises pour localiser une installation permanente jugée être à une profondeur supérieure à 15 mètres.

Pour le permis :

- ☐ Un rapport signé par un professionnel, incluant un plan de localisation « tel que construit », à la fin des travaux, attestant que le système est conforme au règlement provincial (Q.2, r.35.2)

Pour toute demande d'autorisation pour l'installation d'un système de géothermie avec forage à une profondeur de plus de quinze (15) mètres, l'article 5.2.14 du présent règlement s'applique (voir section forage).

Documents supplémentaires pour les opérations de forage ou fonçage de pieux

- ☐ Une preuve d'assurance responsabilité valide jusqu'à la fin des travaux aux termes de laquelle l'entrepreneur et la Municipalité du village de Senneville sont coassurés, au montant de 2 000 000 \$ par personne par événement;
- ☐ Un plan CNE (compilation numérique eau) avec les items indiqués aux paragraphes 3 ou 4 ci-après, selon le cas.
- ☐ Dans le cas où une conduite d'eau ou d'égout de compétence d'agglomération passe sous le lot ou le lot voisin du lieu de forage /fonçage de pieux, le plan CNE exigé ci-dessus doit inclure les informations suivantes :
 - La localisation et l'identification des forages/fonçages de pieux;
 - Les distances entre le forage/fonçage de pieux et la conduite d'eau et d'égout de compétence d'agglomération.
- ☐ Dans le cas d'une construction d'une installation permanente à une profondeur de plus de quinze (15) mètres, le plan CNE exigé ci-dessus doit inclure les informations suivantes :
 - La localisation et l'identification des forages/fonçages de pieux;
 - Une mesure de distance du lieu de forage/fonçage de pieux par rapport au repère visuel;
 - Une deuxième mesure de distance du lieu de forage/fonçage de pieux par rapport à un autre repère visuel. L'axe de cette distance requise doit croiser l'axe de la distance requise au paragraphe b. ci-dessus; ils ne doivent pas être parallèles.
- ☐ Le propriétaire pourrait être exigé d'effectuer ou faire effectuer, à ses frais, des travaux de marquage et présenter une preuve de ce marquage (photo, avis écrit de l'arpenteur géomètre, etc.).
- ☐ Le propriétaire pourrait être exigé d'effectuer ou faire effectuer, à ses frais, des expertises pour localiser une installation permanente jugée être à une profondeur supérieure à 15 mètres.

Documents supplémentaires pour les opérations de remblai et de déblai

- ☐ La quantité de terre de remblais nécessaires, sa provenance et sa composition ;
- ☐ La quantité de déblais projetée et les raisons justifiant ces travaux ;
- ☐ Un rapport d'un professionnel ou d'un laboratoire accrédité sur la capacité du sol remblayé et indiquant que le site peut recevoir les constructions projetées ;
- ☐ Dans le cas de l'enlèvement d'un sol arable en zone agricole décrétée, l'autorisation obtenue en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

☐ Lorsque requis au règlement, le plan d'aménagement paysager proposé et les mesures d'ensemencement pour la restauration du site après les opérations. ☐ Un plan de drainage préparé par un ingénieur situant la zone à remblayer. Le plan devait indiquer les niveaux de terrain existants et proposés et la direction de l'écoulement des eaux de pluie
Documents supplémentaires pour les enseignes
☐ Identifier l'emplacement sur le terrain ou sur le bâtiment; ☐ Certificat de localisation le plus récent; ☐ Les plans détaillés de l'enseigne (Dimensions, hauteur du sol et superficie); ☐ Une description des matériaux, des couleurs, du mode d'éclairage et du support utilisé; ☐ Photos récentes du bâtiment où sera apposée l'enseigne ;

INTERVENTIONS EN ZONE AGRICOLE
☐ Une copie des autorisations requises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1 ; ☐ Les plans et documents requis pour l'évaluation de la conformité de la demande au regard des dispositions relatives aux distances séparatrices.
Installation d'élevage
☐ Nom et coordonnées de l'exploitant de l'installation d'élevage ; ☐ Une description précise du projet et des travaux projetés ; ☐ Un plan de localisation préparée par un arpenteur-géomètre ou un ingénieur et indiquant les limites de la propriété concernée par la demande, les numéros de lots, la localisation des installations actuelles et projetées de celles-ci par rapport à une rue, une maison d'habitation, le périmètre d'urbanisation, un immeuble protégé, aux limites de propriété, à un lac ou un cours d'eau ainsi qu'à une prise d'eau potable municipale ou communautaire ; ☐ Le plan agro-environnemental de fertilisation exigé par la réglementation provinciale ; ☐ Le type d'élevage, la composition par groupe ou catégories d'animaux, le poids de l'animal à la fin de la période d'élevage (s'il y a lieu) ainsi que le nombre de têtes et d'unités animales actuel et projeté, incluant le nombre d'unités animales ☐ Le mode de gestion des déjections animales et les technologies utilisées pour atténuer les odeurs ; ☐ S'il y a lieu, une copie de la déclaration assermentée produite en vertu de l'article 79.2.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1 concernant le droit d'accroissement des activités agricoles d'une unité d'élevage.

INTERVENTION DANS LA PLAINE INONDABLE
--

- ☐ Un plan, préparé par un arpenteur-géomètre, indiquant les limites du terrain, la localisation des cours d'eau, la ligne des hautes eaux, la rive, le littoral et la plaine inondable, la localisation des constructions existantes et projetées ainsi que les ouvrages ;
- ☐ Un document justifiant la réalisation des travaux et ouvrages dans la plaine inondable;
- ☐ Les mesures d'immunisation retenues pour la construction, lorsque requises par les règlements d'urbanisme

CERTIFICAT D'OCCUPATION

- ☐ Demande de certificat dûment remplie
- ☐ L'usage actuel de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble ainsi qu'une description de l'occupation visée par la demande
- ☐ L'adresse postale ou le numéro de cadastre de l'immeuble concerné
- ☐ La date à laquelle l'occupation débutera
- ☐ Un plan illustrant l'utilisation existante et projetée
- ☐ Un plan illustrant les espaces de stationnement existants et projetés

Documents supplémentaires pour l'Hébergement touristique

- ☐ Une attestation de classification de cet établissement d'hébergement touristique par la loi qui les régit ;
- ☐ Le type d'établissement touristique ;
- ☐ Le nombre de chambres ou de lits disponibles.

Usage temporaire

- ☐ Une déclaration du propriétaire des lieux autorisant l'occupation temporaire de ce lieu doit être déposée lors d'une demande de certificat d'occupation pour un usage temporaire qui est réalisé ailleurs que sur le terrain ou que dans le bâtiment du requérant.